

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 442 portant prohibition de sortie des véhicules automobiles de leur pièces détachées.

n° 442

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1940

Numéro JO
n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro
31 mai 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est interdite jusqu'à nouvel avis pour toute destination la sortie des véhicules automobiles de toute sorte et de leurs pièces détachées. Art. 2.—Le chef du service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert

DESCIAMPS